



Le jeudi 30 mars 2023 à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 24 mars 2023 - Nombre de membres en exercice : 33

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, M. Pierre ZIMMERMANN, Mme Anne-Catherine DERVILLE, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Juliette de BAROLET, M. Eric DESREUMAUX, Mme Danièle DELBECQUE, M. Xavier BASSELET Adjoint au Maire, M. Bernard CAUDAL, Mme Annie HUS, M. Martin LEPOUTRE, Mmes Marie-Andrée SION, Nathalie HERBAUX, MM. Vincent DELANNOY, Pierre-Yves HEBBINCKUYS, Mmes Marie DUCATTEAU, Béatrice LAURENCEL, Audrey DASSONNEVILLE, MM. John EVLARD, Yves PAUL, Mme Aurélie DESQUENNE, MM. Antoine DHALLUIN, Pierre DELZENNE, Dominique FRETE, Nicolas CARLIN, Mmes Laura NAESSENS, Hélène ROBERT, M. Jean-Pierre LEMAI

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : M. Didier DUPE (à Mme Marie-Andrée SION), Mme Marie VANOYE (à Mme Juliette de BAROLET), Mme Marie-Paule LEPERS (à Mme Danièle DELBECQUE), Mme Dorothée GENASI (à M. Martin LEPOUTRE), Mme Stéphanie COMPERE (à Mme Audrey DASSONNEVILLE)

N° 23-1-4

Affaires Foncières

Acquisition de parcelles

Inscrites en emplacement réservé

« ERF 17 » au PLU2

Pour la création d'une liaison douce

AW 200 et 206

Rapport de M. le Maire,

Dans le cadre du PLU2, la ville a inscrit en emplacement réservé plusieurs emprises permettant soit le réaménagement de chemin en mode doux, soit la création de liaisons pouvant répondre à des cheminements nouveaux.

L'emplacement réservé dénommé « ERF 17 » permettant de faire la liaison entre l'avenue du Général de Gaulle et la rue Anne et Albert Prouvost en direction du Château du Septentrion est une création.

Pour réaliser ce projet, plusieurs parcelles ont été identifiées et nécessitent l'accord des propriétaires concernés par son tracé.

Après négociation avec Nacarat en sa qualité de propriétaire, la ville a obtenu un accord de cession des parcelles AW 200 et 206 d'une superficie totale d'environ 495 m² classées en zonage UAR 4.2 au prix de 12 €/m² (cf courrier du 7 décembre 2022) soit pour un total de 5940 €.

Le service des Domaines n'a pas été sollicité sur sa valeur vénale du fait du seuil de consultation inférieur à 180 000 €.

Cela étant exposé, nous invitons le conseil municipal à :

- décider l'acquisition des parcelles Nacarat, cadastrée en AW 200 et 206 au prix de 5940 € et à payer les frais d'acquisition ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes à intervenir.

Travaux Préparatoires
Commission 1 du 21 mars 2023
Bureau du 7 mars 2023

Le Maire
Adhère à la proposition ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil
Certifié conforme
Le Maire

Présents :	28
Pouvoirs :	5
Votants :	33
Abstentions :	2 (H. Robert, JP. Lemai)
Exprimés :	31
Pour :	31

